

# Survolo

Le journal de la MRC de Charlevoix



Édition avril 2026

Évaluation foncière	page 2
Reconnaissance et nouveau visage	page 2
Conseil de la MRC	page 3
Récréotourisme durable	pages 4 et 5
Activités MADA	page 6
Le temps des sucres	page 7
La pêche à la fascine	page 8
Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments	page 9
Comprendre nos émissions de GES	page 10
Plantes exotiques envahissantes	page 10
Collectes et nouvelle tarification incitative	page 11



## Programmation du printemps



Par **Luc Larouche**,  
technicien en évaluation  
et responsable  
du service d'évaluation



Ce printemps, le service d'évaluation de la MRC de Charlevoix entreprendra la mise à jour des dossiers municipaux. Cela inclut le traitement des permis émis (nouvelles constructions, rénovations, démolitions et autres) ainsi que l'inventaire continu des propriétés dont la dernière inspection remonte à plus de huit ans.

Des visites auront également lieu à Baie-Saint-Paul, Saint-Hilarion et dans le TNO à la suite des ventes survenues en 2023, 2024 et 2025, en vue de préparer les rôles d'évaluation qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Nos inspecteurs en évaluation à la MRC sont :



**Daniel Marier**  
418 435-2639,  
poste 6008



**Dominique Tremblay**  
418 435-2639,  
poste 6031



**Réналd Duchesne**  
418 435-2639,  
poste 6033



Nos inspecteurs  
sont munis d'un  
dossard et de leur  
carte d'identité en  
tout temps afin  
d'être faciles à  
identifier.

Pour toutes autres  
informations supplémentaires,  
vous pouvez toujours  
communiquer avec  
Luc Larouche au numéro  
418 435-2639, poste 6006.

## 20 ans de services



Lors du souper de fin d'année des employés tenu en décembre dernier, la MRC a tenu à souligner avec fierté les 20 années de service de Katy Girard, technicienne en administration, pour son engagement et sa précieuse contribution au sein des services de l'administration générale et de l'évaluation foncière.

## Bienvenue Laurence



La MRC est heureuse d'accueillir au sein de son équipe du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE), Laurence Bessone, comme conseillère en développement territorial. Son expertise enrichira nos projets d'avenir.

## Le Conseil de la MRC



Par Karine Horvath,  
directrice générale  
de la MRC



Les orientations régionales de la MRC de Charlevoix sont portées par un conseil composé des maires des six municipalités du territoire, auquel s'ajoute un représentant provenant de la municipalité du préfet. Ensemble, ces sept élus unissent leurs expertises pour identifier les enjeux, définir les priorités régionales et améliorer le mieux-être de notre collectivité.

Le 26 novembre 2025, les membres du Conseil ont élu Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul, au poste de préfet. À ce titre, il préside les séances et veille au bon fonctionnement des activités. Pour l'appuyer dans cette gouvernance, le Conseil a délégué la responsabilité de préfet adjoint à Christyan Dufour, maire de L'Isle-aux-Coudres. Ils occupent ces fonctions respectives pour une période de deux ans.



Christyan Dufour et Michaël Pilote



Jean-Guy Bouchard et Claudette Simard

## Remerciements

Le 19 mars dernier, les membres du Conseil, les employés et des invités spéciaux de la MRC de Charlevoix ont tenu à exprimer toute leur reconnaissance à Claudette Simard et Jean-Guy Bouchard, pour leur engagement et leur profond attachement à leur milieu. Impliqués au sein du Conseil de la MRC jusqu'aux dernières élections municipales, ces personnes ont grandement contribué au développement du territoire en soutenant l'avancement de projets porteurs pour la communauté.

Au nom des membres du Conseil et des employés de la MRC de Charlevoix :  
**MERCI et FÉLICITATIONS !**

# Le récréotourisme durable : un levier pour notre territoire



Par Camille Tremblay,  
conseillère en développement  
économique



La MRC de Charlevoix accorde une grande importance au développement récréotouristique durable. Cette priorité s'inscrit directement dans la Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029, qui vise à bonifier l'offre touristique tout en rendant la région plus attractive et inclusive, en donnant accès à des milieux naturels exceptionnels sur terres publiques et privées et ce, autant pour les visiteurs que pour les citoyens. Depuis plusieurs années, la MRC agit concrètement en soutenant la structuration de l'offre en sentiers pédestres et en contribuant au développement du produit vélo. Deux axes porteurs pour l'avenir de notre territoire.

## Un réseau de sentiers au cœur de l'identité de Charlevoix

Fort de plus d'un demi-siècle d'histoire, le réseau de sentiers pédestres de Charlevoix est aujourd'hui l'un des plus étendus et renommés du Québec. On estime qu'environ 750 000 personnes arpentent les sentiers chaque année. En effet, près de 75 % des touristes qui visitent la région pratiquent au moins une activité de randonnée durant leur séjour. À cette fréquentation touristique s'ajoute celle de nombreux Charlevoisiens. Bien que les données précises restent à documenter, l'utilisation locale du réseau est bien réelle.

La MRC de Charlevoix agit à titre de gestionnaire de sentier pour 10 sentiers pédestres totalisant près de 80 km. Concrètement, cela signifie qu'elle assure la gestion administrative, technique et opérationnelle des sites. Ce rôle est souvent exercé en collaboration avec les municipalités concernées et divers partenaires régionaux. [www.mrccharlevoix.ca/mrc/sentiers-recreatifs/](http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/sentiers-recreatifs/)



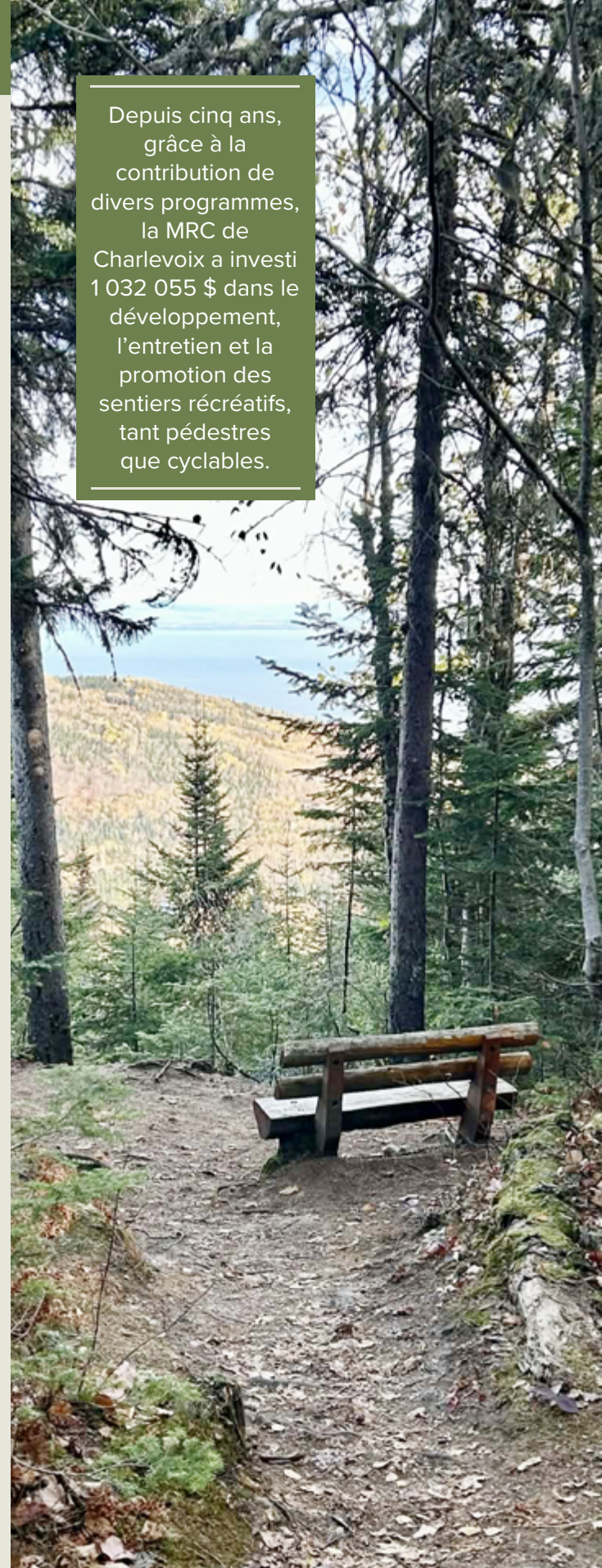
Par ailleurs, Tourisme Charlevoix et Sentiers Québec-Charlevoix sont actuellement dans une démarche régionale visant à assurer la pérennité et la cohérence du réseau de sentiers pédestres dans la région. La MRC participe activement en étant présente au sein des comités de suivi et consultatif de cette initiative. Cette concertation régionale mènera à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action concerté afin de préserver les milieux naturels et d'assurer l'avenir des sentiers pour les générations futures.



Sentier  
Gabrielle-Roy



Depuis cinq ans,  
grâce à la  
contribution de  
divers programmes,  
la MRC de  
Charlevoix a investi  
1 032 055 \$ dans le  
développement,  
l'entretien et la  
promotion des  
sentiers récréatifs,  
tant pédestres  
que cyclables.



## Charlevoix, Destination vélo!

Le développement du produit vélo représente également un axe stratégique important pour la MRC de Charlevoix. L'adoption du plan directeur du cyclisme hors route en 2020 a permis d'établir une vision globale et cohérente du développement cyclable sur le territoire. Vélo Charlevoix travaille actuellement le projet Charlevoix, Destination vélo. L'objectif est clair : positionner Charlevoix comme une destination incontournable pour tous les types de cyclistes et se démarquer à l'échelle québécoise. La MRC appuie cette démarche, tant par un soutien financier que par un accompagnement technique dans les activités de concertation et de coordination.

Le réseau interrégional de vélo de route, la Route verte, initiée et soutenue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, est actuellement en développement dans la MRC de Charlevoix. Des travaux d'amélioration de certains tronçons sont prévus dès cet été afin de compléter le parcours qui sillonnera prochainement le territoire. Le tracé est disponible ici : [www.routeverte.com/cartographie-route-verte/](http://www.routeverte.com/cartographie-route-verte/)

Un article publié récemment dans Tourisme Express confirme les bénéfices du produit vélo en soulignant que la pratique du vélo dépasse désormais le cadre de la simple activité d'excursion. Elle constitue désormais un levier structurant du développement touristique, capable de générer des retombées à l'année, d'animer les territoires et de renforcer le positionnement international du Québec.

À travers ces actions, la MRC de Charlevoix confirme son engagement envers un développement harmonieux, durable et concerté du récréotourisme, et ce au bénéfice de toute la collectivité.



# Une année de transition pour bâtir le prochain plan d'action en immigration



Par Alexis Gagnon-Tremblay,  
conseiller en  
développement territorial



En 2025, la MRC de Charlevoix a entrepris, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC), une année de transition avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Il s'agit d'une période importante à la fois pour analyser ce qui a été fait dans les précédentes années, mais également ce qui est à venir. Pour faciliter l'adoption de bonnes pratiques et assurer un accueil de qualité pour les nouveaux arrivants, nous avons réalisé un bilan du Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des nouveaux arrivants 2022-2025. Ce bilan a notamment permis :

- d'évaluer les actions menées au cours des trois dernières années;
- de reconnaître les réussites, les erreurs;
- d'identifier les améliorations à apporter.

La MRC a également élaboré un diagnostic territorial afin de mieux comprendre la réalité et les enjeux de l'immigration sur le territoire. Ce diagnostic repose sur des consultations avec les municipalités, les nouveaux arrivants, les employeurs, les citoyens et les partenaires, dont les organismes communautaires. Comme résultat, ces travaux nous ont permis de mettre sur pied un nouveau plan d'action, adapté aux défis de l'immigration propre au territoire de Charlevoix et à nos aspirations collectives. Ultimement, l'objectif reste le même : faire de notre MRC un milieu accueillant, inclusif et dynamique, où chaque personne nouvellement arrivée sur le territoire peut s'établir, participer pleinement à la vie communautaire et contribuer à la vitalité.

[www.mrccharlevoix.ca/accueil-des-nouveaux-arrivants/](http://www.mrccharlevoix.ca/accueil-des-nouveaux-arrivants/)

# Municipalité amie des aînés (MADA)



Par Isabelle Lapierre,  
chargée de projet  
pour la démarche MADA



La finalité de la démarche MADA est de créer une culture d'inclusion sociale, et ce, peu importe l'âge des individus et leurs capacités. La politique MADA de la MRC de Charlevoix 2020-2030 vise à soutenir le vieillissement actif et en santé des aînés grâce à des actions concrètes partout sur son territoire.



Des conférences gratuites portant sur divers sujets essentiels seront offertes au cours des prochains mois, ne manquez pas ces rendez-vous! Peu importe votre municipalité, vous êtes libre de participer à la thématique de votre choix.

## PREMIERS SOINS

En juin | 14 h à 15 h 30

Résidence des Bâtisseurs de  
Baie-Saint-Paul (115, rue Alfred-Morin)  
Inscription : 418 435-2639, poste 6900



## SOINS DE FIN DE VIE

28 mai | 14 h à 15 h 30

Résidence des Bâtisseurs de  
Baie-Saint-Paul (115, rue Alfred-Morin)  
Inscription : 418 435-2639, poste 6900



2 juin | 13 h 30 à 15 h

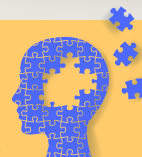
Salle communautaire de Saint-Urbain  
(359, rue Sainte-Claire)  
Inscription : 418 639-2467



## DÉMYSTIFIER LA MALADIE D'ALZHEIMER

29 avril | 14 h à 15 h 30

Résidence des Bâtisseurs de  
Baie-Saint-Paul (115, rue Alfred-Morin)  
Aucune inscription requise



## AU VOLANT DE MA SANTÉ

20 mai | 9 h 30 à 11 h

Salle communautaire de Saint-Urbain  
(359, rue Sainte-Claire)  
Inscription : 418 639-2467



20 mai | 11 h 45 à 14 h 30

Grande salle – édifice municipal des  
Éboulements (2335, route du Fleuve)  
Inscription : 418 489-2988

## VIELLISSEMENT ET MOBILITÉ SÉCURITAIRE

4 mai | 10 h à 11 h 30

Chalet des sports de Saint-Hilarion  
(306, chemin Principal)  
Inscription : 418 489-299



## VIVRE LE MOMENT PRÉSENT

13 mai | 19 h à 20 h 30

Église Saint-François-Xavier de  
Petite-Rivière-Saint-François  
(1023, rue Principale)  
Inscription : 418 760-1050



En partenariat avec :



VOUS DÉSIREZ AVOIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'UN DES PROJETS :  
isabellelapierre.mrccharlevoix@gmail.com OU 418 435-2639, POSTE 6900.

# Le temps des sucres



Par Jérôme Fournier,  
ingénieur forestier



Chaque année, les charlevoisiens ont l'impression que l'hiver s'accroche. Mais rassurez-vous, le mercure s'apprête à se réveiller et à transformer brusquement le paysage forestier. L'une des premières manifestations liées à ce réveil consiste au retour annuel du populaire temps des sucres. Cette période festive coïncide avec les fluctuations quotidiennes de gel et de dégel, essentielles pour déclencher une coulée optimale de l'eau d'érable. La durée et le moment de la saison des sucres varient d'une année à l'autre et d'une région à l'autre. Il faut donc jouer au météorologue afin d'identifier les conditions propices pour entailler vos érables ou surveiller vos producteurs favoris afin de choisir le meilleur moment pour prendre d'assaut les cabanes à sucre.

Dans la région, plusieurs petites érablières ont autrefois été exploitées principalement de manière artisanale. On peut observer des vestiges de cabanes à sucre et d'équipements ainsi que des cicatrices d'entailles sur les érables les plus âgés un peu partout sur le territoire. Aujourd'hui, des propriétaires, entreprises et organismes passionnés poursuivent la tradition du temps des sucres par la production de délicieux produits de l'érable locaux et l'organisation d'activités traditionnelles en cabane à sucre.



Photo : Coopérative de solidarité l'Affluent

## Le sirop d'érable

La province produit près de 75 % de toute la production mondiale de sirop annuellement. Produit d'appel pour les visiteurs, emblème culinaire apprécié à l'échelle mondiale, il porte la signature d'un territoire, de son patrimoine naturel et culturel. La Journée nationale de l'érable, soulignée en octobre au Québec, incarne d'ailleurs cette fierté et cette reconnaissance. À partir du sirop d'érable, une gamme variée de produits peuvent être créés : tire, beurre, gelée, sucre, bonbon, boisson, etc. Pour les fines bouches, une norme de classification du sirop d'érable catégorise celui-ci selon une échelle de quatre niveaux de couleur et de goût. Ces deux caractéristiques changent tout au long du temps des sucres en fonction de la composition évolutive de la sève en différents éléments durant cette période.



### Vous souhaitez entailler vos érables?

1. Choisissez des érables en santé d'un diamètre minimal de 20 cm à hauteur de poitrine.
2. Utilisez le bon diamètre de mèche, généralement 5/16 ou 7/16, adapté à la grosseur du chalumeau qui sera utilisé.
3. Percez idéalement du côté sud ou sud-ouest de l'arbre, sur une partie saine du tronc, à une profondeur de 3,5 à 5 cm maximum dans l'arbre. Le trou doit être propre et incliné légèrement vers le bas pour favoriser l'écoulement.
4. Le nombre recommandé d'entailles qui peuvent être faites sur un même érable est déterminé en fonction du diamètre du tronc. Si plus d'une entaille est faite sur un même érable, elles doivent être réparties uniformément autour du tronc.



Moins de 20 cm	— Ne pas entailler
Entre 20 cm et 40 cm	— 1 entaille
Entre 40 cm et 60 cm	— 2 entailles
Entre 60 cm et 80 cm	— 3 entailles
Plus de 80 cm	— 4 entailles

### Vous souhaitez produire votre propre sirop à la maison?

1. Récoltez l'eau d'érable régulièrement pour éviter la fermentation et filtrez-la pour retirer les débris. Celle-ci peut être entreposée au froid. Vous aurez besoin d'environ 35 à 40 litres d'eau d'érable pour produire 1 litre de sirop.
2. Versez l'eau d'érable dans un grand chaudron et faire bouillir de préférence à l'extérieur puisque cette étape produit énormément de vapeur d'eau.
3. Lorsque l'eau devient dorée et s'épaissit, utilisez un thermomètre à bonbons pour surveiller la température. Le sirop est prêt lorsqu'il atteint 104°C (219°F).
4. Filtrez le sirop chaud pour enlever le « sable d'érable » (pierre de sucre). Verser dans des contenants stérilisés et fermez hermétiquement.



# La pêche à la fascine : une pratique rare, mais encore vivante dans Charlevoix



Par Annie Vaillancourt,  
agente de  
développement culturel



Depuis 2021, la MRC de Charlevoix œuvre, conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, à favoriser la connaissance et la transmission de la pratique de la pêche à la fascine.

Les travaux des MRC, ainsi que des membres du comité ad hoc, composé des derniers pêcheurs à la fascine de Saint-Irénée et de L'Isle-aux-Coudres, d'intervenants régionaux en patrimoine et en tourisme et de chercheurs, ont permis d'inscrire cette pratique au Répertoire du patrimoine culturel du Québec en tant qu'élément du patrimoine immatériel.

- ✓ Réalisation de recherches, collectes d'informations et consultations du milieu avec la collaboration de l'Université Laval et d'étudiantes à la maîtrise;
- ✓ Constitution d'archives communautaires;
- ✓ Démarches ayant donné lieu à une identification de la pratique par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres en 2022;
- ✓ Démarches ayant donné lieu à une désignation (savoir-faire et pratiques associées aux pêcheries fixes du fleuve Saint-Laurent) par le ministre Mathieu Lacombe en 2023.

En 2026-2027, la MRC et ses partenaires désirent, entre autres, mener une étude de potentiel archéologique subaquatique afin de poursuivre les efforts de préservation de ce précieux patrimoine.

## Qu'est-ce que la pêche à la fascine?

Une technique de pêche traditionnelle à gué pratiquée d'avril à novembre, notamment à L'Isle-aux-Coudres par Robert Mailloux et sa famille. Il s'agit de pêcheries fixes non-dirigées, conçues pour capturer différentes espèces selon la période de l'année. Ce savoir-faire et les connaissances se transmettent de génération en génération.



Robert Mailloux / Photo : Karine Dufour

La topographie de la rive, les courants, les marées, le fond marin, le comportement et la migration des poissons à capturer sont autant d'éléments dont il faut tenir compte dans la conception et la construction des pêcheries.



Photo : Université Laval



Deux balados sont disponible sur le sujet  
[www.baladoquebec.ca/faire-la-foret/](http://www.baladoquebec.ca/faire-la-foret/)



# Nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments



Par Justin Gingras,  
agent en urbanisme et inspecteur  
en bâtiment et en environnement



Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026, toutes les municipalités du Québec doivent avoir procédé à l'adoption d'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. Cette obligation, prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, vise à doter ces dernières d'outils plus efficaces pour intervenir lorsque des immeubles sont laissés à l'abandon ou présentent des conditions problématiques. Ce règlement précise les exigences minimales d'entretien auxquelles les propriétaires doivent se conformer. Les municipalités peuvent notamment exiger le maintien en bon état de certaines composantes du bâtiment (toiture, revêtements extérieurs, galeries, etc.) ainsi que le respect de conditions intérieures salubres et sécuritaires. Lorsqu'un bâtiment est vacant, des mesures doivent aussi être prises pour le sécuriser et prévenir toute dégradation ou situation pouvant représenter un danger.

En précisant les obligations des propriétaires, les municipalités cherchent à maintenir des environnements sécuritaires et attrayants et s'assurer de conserver leur patrimoine bâti en bon état. Un bâtiment négligé peut poser des risques pour la sécurité, détériorer l'image d'un secteur et, dans certains cas, compromettre la survie de bâtiments ayant une valeur patrimoniale. Lorsqu'une non-conformité est constatée, la municipalité peut transmettre un avis et accorder un délai pour corriger la situation. Des sanctions peuvent s'appliquer en cas de refus ou d'inaction.

Les règles adoptées peuvent varier d'une municipalité à l'autre. Pour obtenir des renseignements précis sur les obligations en vigueur dans votre milieu, il est recommandé de communiquer avec votre municipalité locale.



## Révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD) : Portrait synthèse du territoire



Par Alexandre Souillat,  
aménagementiste



Depuis maintenant un an, la MRC travaille activement sur la révision de son SAD afin d'assurer la concordance avec les orientations gouvernementales (OGAT). Voici quelques faits saillants du portrait synthèse produit récemment afin d'obtenir un état des lieux actualisé du territoire, et ainsi orienter les décisions en aménagement qui permettront d'assurer un développement durable du territoire dans les prochaines années.

POPULATION	PATRIMOINE BÂTI	ÉCONOMIE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14 173 personnes en 2024</b> (+5 % depuis 1996)</li> <li>• <b>245 personnes nées à l'étranger (2021)</b> Principales origines : France, Maghreb, Amérique latine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de <b>50 % des résidences construites après 1951 (2025)</b></li> <li>• <b>81 %</b> des îlots déstructurés en zone agricole sont déjà construits (2025)</li> <li>• Environ <b>10 %</b> des résidences ont une vocation touristique (2025)</li> <li>• <b>1 364 bâtiments d'intérêt patrimonial</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 possèdent une valeur élevée ou exceptionnelle (2015)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indice de vitalité économique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• -3,5 (2014) → <b>1,13 (2022)</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Taux de travailleurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 73,1 % (2017) → <b>79 % (2022)</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Répartition sectorielle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Primaire : 6 %</li> <li>• Secondaire : 19 %</li> <li>• Tertiaire : 75 %</li> </ul> </li> </ul>
ÉDUCATION	MOBILITÉ	ENVIRONNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Forte amélioration :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes sans diplôme : 32,7 % (2001) → <b>12,7 % (2021)</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Diplômés universitaires : +8 %</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>88 %</b> des déplacements se font en automobile (2021) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont <b>95 %</b> en auto-solo</li> </ul> </li> <li>• <b>+426 %</b> d'achalandage du transport collectif régional depuis 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Forêts : 93 % du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont les deux tiers situés dans le TNO</li> </ul> </li> <li>• <b>Zone agricole : 9 % du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environ <b>7 %</b> en friche</li> </ul> </li> <li>• <b>Plus de 4 000 milieux humides</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverts sur ± <b>7 400 ha</b></li> </ul> </li> </ul>

# Plan climat Comprendre nos émissions de GES : un portrait clair pour agir ensemble



Par Josée Bouchard,  
M.ATDR, conseillère  
en transition climatique



La MRC de Charlevoix a réalisé son premier inventaire complet des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les sources étudiées sont les bâtiments, le transport routier et la gestion des matières résiduelles. Cet exercice, essentiel pour le futur Plan climat, permet de comprendre d'où viennent nos émissions et d'identifier les secteurs où nos efforts auront le plus de bénéfices.

Pour l'année de référence 2023, les émissions de la MRC ont été estimées à 9,7 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant. À titre de référence, 1 tonne de CO<sub>2</sub> correspond aux émissions d'une voiture à essence qui effectue 30 allers-retours entre Baie-Saint-Paul et Québec.

### Quels constats tirer de ces résultats?



**Une structure économique peu émettrice.** Notre territoire compte très peu d'industries lourdes, contrairement à d'autres régions du Québec.



**Une électricité propre.** Comme partout au Québec, nous bénéficions d'une électricité produite presque à 100 % de sources renouvelables, ce qui réduit l'empreinte carbone liée au chauffage des bâtiments.



**Le transport en territoire rural : un défi.** Ce secteur représente 88 % de nos émissions. Ce poids élevé s'explique par les grandes distances à parcourir, ainsi que par le nombre de véhicules immatriculés par habitant (1,24 contre 0,81 au Québec, en 2022).

**En comprenant mieux nos émissions, nous pouvons agir plus efficacement pour les réduire. Et chacun peut déjà contribuer, par exemple, en adoptant un mode de vie axé sur la proximité, en choisissant le chauffage électrique ou en réduisant la quantité de déchets envoyés au bac vert.**

Ce projet bénéficie du soutien financier du programme Accélérer la transition climatique locale, découlant du Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec.

# Quoi savoir sur les plantes exotiques envahissantes



Par Marylène Thibault, <sup>urb</sup>  
coordonnatrice à  
l'aménagement du territoire



en collaboration avec  
Isabelle Tremblay,  
coordonnatrice en environnement

Les plantes exotiques envahissantes représentent un enjeu de plus en plus présent sur notre territoire. Ces plantes proviennent d'autres régions ou d'autres pays et ont la capacité de se propager rapidement dans notre environnement. Elles peuvent ainsi dominer un milieu naturel et perturber les écosystèmes en place. Elles peuvent également modifier des paysages d'intérêt ou encore nuire à certaines pratiques récréatives et avoir un impact économique important. Une fois installées, il est presque impossible de les éliminer. C'est pourquoi il est important de prévenir leur introduction, de contrôler leur propagation et de s'en débarrasser correctement.

### Les plantes envahissantes les plus répandues dans notre MRC sont :

#### Renouée du japon



© Ministère de l'Environnement,  
de la Lutte contre les changements  
climatiques, de la Faune et des Parcs

#### Roseau commun (phragmite)



© Ministère de  
l'Environnement,  
de la Lutte contre  
les changements  
climatiques, de  
la Faune et des  
Parcs

© Véronique  
Furois



© Gilles Ayotte



### Pour éviter la propagation des plantes exotiques envahissantes dans la MRC de Charlevoix, voici ce que vous devez faire.

- 1 Placer les résidus de la plante (tiges, racines, etc.) dans des sacs étanches. Ces sacs ne peuvent pas être mis aux ordures ni au compost.
- 2 Bien nettoyer tout outil, équipement et semelles de chaussures qui ont été en contact avec la renouée.
- 3 Contacter le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix pour savoir de quelle façon disposer de vos sacs : 418 435-2639 poste 6012.

Pour en apprendre davantage, visitez l'une des pages proposées ci-dessous :

[www.cre-capitale.org/renouee-du-japon](http://www.cre-capitale.org/renouee-du-japon)

[www.cre-capitale.org/roseau-commun](http://www.cre-capitale.org/roseau-commun)

[www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/flore/fiches-especes-floristiques](http://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/flore/fiches-especes-floristiques)

# Gestion des matières résiduelles



Par Isabelle Tremblay,  
coordonnatrice  
en environnement



## Horaires des collectes spéciales SUR RÉSERVATION!

**Vous devez remplir le formulaire en ligne ou communiquer avec nous** au 418 435-2639, poste 6012 ou à [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca) avant la date limite!



### RÉSIDUS VERTS – Durant la semaine du 11 mai 2026

Vous devez réserver d'ici le 6 mai, 16 h.

**Interdits :** Les sacs de plastique et les branches.

Les sacs en papiers, boîtes en carton, poubelles d'aluminium et bacs bruns seront ramassés.

*En tout temps, vous pouvez mettre les résidus verts dans le bac brun.*

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS – Durant la semaine du 1<sup>er</sup> juin 2026

Vous devez réserver d'ici le 27 mai, 16 h.

Consignes : 6 articles par résidence, poids maximal de chaque article = 125 kg.

**Interdits :** Matériaux de construction, appareils réfrigérants, pneus, appareils électroniques et résidus domestiques dangereux.

*En tout temps, vous pouvez aller porter vos encombrants à l'Écocentre.*

## Écocentre de Saint-Urbain

7, rue du Parc industriel,  
Saint-Urbain

### Avril à mi-novembre

Lundi au samedi  
9 h à 16 h 45

## Écocentre de L'Isle-aux-Coudres

14, chemin Pedneault  
Isle-aux-Coudres

### Avril à mi-novembre

Mercredi et samedi  
9 h à 16 h 45

## Écoboutique de Saint-Urbain

7, rue du Parc industriel, Saint-Urbain

### Avril à octobre

Mardi et samedi  
10 h à 12 h / 12 h 30 à 15 h 30

## Bilan de la gestion des matières résiduelles pour 2025

En 2025, l'élimination des déchets et la récupération sont demeurées stables, ce qui est encourageant dans un contexte de croissance démographique. Les matières organiques (bac brun) ont connu une hausse de 100 tonnes métriques, témoignant des efforts déployés par la population et les commerces pour améliorer le tri.

## Nouveauté

### – Tarification incitative des déchets

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, la tarification incitative des déchets entrera en vigueur dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Charlevoix. Inspirée du modèle déjà en place dans de nombreuses municipalités, cette tarification repose sur le principe de l'utilisateur-payeur.



Vous avez une propriété (résidentielle ou commerciale) et utilisez un seul bac vert pour les ordures ?



Vous n'avez aucun changement à appliquer.

Vous avez une propriété (résidentielle ou commerciale) et utilisez plusieurs bacs verts pour les ordures ?



Vous devez remplir un formulaire pour obtenir une étiquette de bac supplémentaire avant le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Vous avez un commerce et utilisez un conteneur à chargement avant pour les ordures ou les matières recyclables ?



Vous devez déclarer votre conteneur à la MRC avant le 1<sup>er</sup> juin 2026.

La MRC offre un accompagnement afin d'optimiser le tri des matières résiduelles et de réduire les déchets destinés à l'enfouissement. Pour plus d'information, communiquez avec nous.

Pour vous informer ou pour remplir un formulaire de demande d'étiquette :



[mrccharlevoix.ca/tarification-incitative/](http://mrccharlevoix.ca/tarification-incitative/)



Téléphone  
**418 435-2639, poste 6012**



Courriel  
**[gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)**



**Date limite pour faire une demande d'étiquette pour l'années 2027 :**  
1<sup>er</sup> juin 2026

**TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SE RETROUVENT SUR NOTRE SITE INTERNET : [www.mrccharlevoix.ca/mrc/gestion-des-matieres-residuelles/](http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/gestion-des-matieres-residuelles/)**



Photo Arië Photographie



## Notre vision

Collectivité inclusive, créative,  
dynamique et entrepreneuriale

Ouverte à la diversité

Un vecteur du développement durable de son territoire



Sous la direction de  
Myriam Gauthier,  
conseillère en  
communication  
et en administration  
à la MRC de  
Charlevoix

### **Siège social**

4, place de l'Église  
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1T2  
Téléphone : 418 435-2639  
Télécopieur : 418 435-2666  
Courriel : [mrc@mrccharlevoix.ca](mailto:mrc@mrccharlevoix.ca)

### **Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**

6, rue Saint-Jean-Baptiste, local 102  
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1L7  
Téléphone : 418 435-2639  
Télécopieur : 418 435-0126  
Courriel : [sdle@mrccharlevoix.ca](mailto:sdle@mrccharlevoix.ca)

Suivez-nous sur les médias sociaux!



AGENCE  
**LaTypo.**  
CRÉATIVE

Production Latypo, filiale des Éditions Nordiques